



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} OCTOBRE 2020**

N° DEL 2020.10.01/095

Thème : TRAVAUX 4

**Objet : Aménagement
de l'avenue Jean Moulin
- Demandes de fonds
de concours.**

Convocation :

Date : 24/09/2020

Affichage : 24/09/2020

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 29

**Nombre de
suffrages
exprimés : 33**

Le **jeudi 1^{er} octobre 2020** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil au 1^{er} étage de la communauté de communes du Briançonnais, sous la présidence du Maire, **Monsieur Arnaud MURGIA**.

Étaient Présents :

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élixa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON, Francine DAERDEN.

Étaient représentés :

Christian JULLIEN donne pouvoir à Claire BARNÉOUD ;
Corinne FAURE-BRAC donne pouvoir à Christian FERRUS ;
Brigitte LASSERRE donne pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI ;
Florian DAZIN donne pouvoir à Thomas SCHWARZ ;

Absents excusés :

Christian JULLIEN, Corinne FAURE-BRAC, Brigitte LASSERRE, Florian DAZIN.

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS



Rapporteur : Jean-Marc CHIAPPONI

Contexte :

L'Avenue Jean Moulin est la voie de circulation principale reliant la Zone d'Activité Commerciale (ZAC) Sud au centre-ville de Briançon. Cette voirie, réglementée à 50 km /h en pleine ville, n'est plus adaptée aux nouvelles contraintes et nouveaux enjeux en matière d'aménagements urbains dont la commune doit faire face : intégration des modes de déplacements doux, limitation de la vitesse en ville.

Cette avenue, basée sur un modèle d'aménagement urbain ancien, donne une large place à la circulation des véhicules motorisés et peu d'espaces aux autres modes de déplacement doux comme les cheminements piétonniers ou cyclables. Elle est d'ailleurs un point de discontinuité dans la piste cyclable bidirectionnelle existante implantée sur l'Espace Sud dont la fonction est de relier cette zone au centre-ville.

Elle a été réalisée dans les années 80, bénéficiant d'une réfection de son revêtement dans les années 2000 à l'occasion du championnat de France de cyclisme, du Tour de France et du Giro. Cependant les couches d'assises des plateformes de voirie n'ont jamais été reprises et se retrouvent, aujourd'hui, sous dimensionnées face aux fortes sollicitations actuelles (fréquences importantes de Poids Lourds effectuant des livraisons en provenance de la zone d'activités). La conséquence directe de ces contraintes de trafic est l'observation de nombreux affaissements en bordure de voie depuis plusieurs années.

Objectifs :

En collaboration avec les services du département, gestionnaire du domaine public sur cette avenue, la commune a le projet de rénover cet axe et d'en profiter pour améliorer le partage de l'espace public entre les différents usages.

Le programme de travaux se décomposera de la manière suivante :

- 1- Réhabilitation des réseaux
- 2-Réalisation du génie civil pour l'enfouissement des réseaux secs
- 3-Remplacement de l'éclairage public
- 4- Réaménagement de la voirie et prolongement de la voie verte

Le département des Hautes Alpes financera l'opération via un fonds de concours en faveur de la commune de Briançon.

Le plan de financement s'établit comme suit :

État (40%)	316 640 €
Département (26,53%)	210 000 €
Autofinancement (33.47%)	264 960 €
Total	791 600 € HT

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le plan de financement ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès du département ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRAVAUX 4 DEL 2020.10.01/095

PUBLIÉ LE **14 OCT. 2020**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.



Le Maire,
Arnaud MURCIA

Blank lined area for writing.

